



# Lo Pian de Garona Express : les nouveaux rythmes scolaires

Numéro spécial



Page 1

2014, numéro spécial

## La nouvelle organisation de la semaine (\*)

(\*) reprise de l'article du bulletin municipal .

La réforme des rythmes scolaires prévue par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 vise à mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine en assurant une plus grande régularité et une meilleure répartition des temps d'apprentissage.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers. La nouvelle organisation du temps scolaire à l'école vise à instaurer une semaine scolaire plus équilibrée, organisée sur neuf demi-journées, avec un allègement de la journée d'enseignement.

La réforme a pour principal objectif de favoriser la réussite de tous à l'école

en adaptant les rythmes d'apprentissage et de pause des enfants.

Elle rapproche la France des pratiques de ses voisins européens où le volume horaire scolaire est à la fois plus important et plus étendu sur la semaine. Parallèlement à cet allègement de la journée d'enseignement, de nouveaux temps d'activités périscolaires (NTAP ou TAP) doivent permettre aux élèves d'accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives organisées par les collectivités territoriales, à hauteur de trois heures hebdomadaires, contribuant à l'épanouissement et au développement de leur curiosité intellectuelle.

Le temps scolaire est obligatoire. Les nouveaux temps d'activités périscolaires ne sont pas obligatoires.

S'agissant d'une continuité du temps de l'école publique et laïque, le principe de la gratuité s'appliquera pour ces 3 heures hebdomadaires de TAP que mettra en place la

commune. L'organisation de la semaine a été préparée conjointement avec les élus, l'équipe pédagogique, le conseil d'école, les parents d'élèves, a été validée par l'inspection académique et sera mise en place au mois de septembre 2014. Le tableau ci-dessus synthétise cette nouvelle organisation.

Les divers ateliers du TAP qui seront proposés autour de thématiques comme le Sport, la Culture, l'Environnement et le Vivre ensemble, seront organisés sur une durée de six semaines. Un enfant inscrit aux activités d'un cycle de TAP sera tenu d'assister au cycle dans son intégralité.

### Dans ce numéro :

|  |   |
|--|---|
| Synthèse de l'organisation de la semaine | 2 |
| Organisation des journées                | 2 |
| Tarifs                                   | 2 |
| Le Projet Educatif de Territoire         | 3 |
| Fonctionnement des TAP                   | 3 |
| Activités Pédagogiques Complémentaires   | 3 |
| Les cycles d'activités                   | 4 |
| Inscriptions                             | 4 |
| Réunion Publique                         | 4 |



## Synthèse de l'organisation de la semaine

|          | APS                 | Matin Ecole | Pause méridienne  | Après-midi Ecole | TAP                          | APS                     |
|----------|---------------------|-------------|---|------------------|------------------------------|-------------------------|
| Lundi    | 7h45-9h             | 9h-12h      | 12h-13h30   | 13h30-15h45      | TAP<br>15h45-16h45           | 16h45-18h30             |
| Mardi    | 7h45-9h             | 9h-12h      | 12h-13h30   | 13h30-15h45      | TAP<br>15h45-16h45           | 16h45-18h30             |
| Mercredi | Garderie<br>7h45-9h | 9h-12h      | Les enfants sont récupérés par les parents à partir de 12h et jusqu'à 13h (garderie commune de Pian sur Garonne) ou les enfants sont transportés sur les ALSH de leur choix où ils prendront leur déjeuner (CdC Côteaux Macariens). |                  |                              |                         |
| Jeudi    | 7h45-9h             | 9h-12h      | 12h-13h30   | 13h30-15h45      | TAP et/ou APC<br>15h45-16h45 | 16h45-18h30             |
| Vendredi | 7h45-9h             | 9h-12h      | 12h-13h30   | 13h30-15h45      | APS<br>15h45-17h30           | Garderie<br>17h30-18h30 |

## Organisation des journées :

- **Lundi, Mardi et Jeudi**
  - Transport scolaire
  - Accueil périscolaire : 7h45 - 9h
  - 9h-12 : Temps scolaire
  - 12h-13h30 : pause méridienne et restaurant scolaire
  - 13h30 - 15h45 : Temps scolaire
  - 15h45 - 16h45 : TAP (et/ou APC le jeudi)
  - 16h45 - 18h30 : APS - Transport scolaire
- **Vendredi** : l'organisation diffère à partir de 15h45
  - 15h45 - 17h30 : APS - Transport scolaire
  - 17h30 - 18h30 : Garderie communale
- **Mercredi**
  - Transport scolaire
  - Garderie communale : 7h45 - 9h
  - 9h-12 : Temps scolaire
  - 12h :
    - Soit les enfants seront conduits gratuitement vers les ALSH de leur choix (AVL à St-Pierre d'Aurillac ou CVLV à Verdélais) où ils prendront leur déjeuner avant d'y passer l'après-midi. Ce transport est pris en charge par la CdC des Coteaux Macariens.
    - Soit les enfants sont récupérés par leurs parents à partir de 12h. Un service gratuit de garderie sera organisé par la commune jusqu'à 13h pour

## TARIFS

- **Cycle TAP** : Gratuit (Commune).
- **Transport scolaire** : Gratuit (Commune).
- **Garderie** mercredi matin, mercredi midi, vendredi soir (17h30–18h30) : Gratuit (Commune).
- **APS** : Payant (tarifs habituels basés sur le quotient familial).
- **Transport des enfants vers ALSH** (AVL ou CVLV) : Gratuit (Communauté des Communes des Coteaux Macariens).

permettre à chacun d'avoir le temps de se rendre à l'école. Cette organisation sera expérimentée jusqu'aux vacances de la Toussaint où un premier bilan sera effectué.



## Le Projet Educatif de Territoire

Parallèlement aux objectifs de la réforme, la municipalité de Le Pian sur Garonne souhaite que ces nouveaux temps d'activités périscolaires permettent aux élèves d'accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives organisées, contribuant à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants. Un autre objectif apparaît ici, l'accès pour tous à ces activités.

La continuité entre le projet d'école, les TAP et l'Accueil Périscolaire (APS) doit également prévaloir. Enfin, les activités périscolaires doivent prolonger et compléter le service public d'éducation. L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il faut accepter que dans ces temps il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, le fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

Les actions proposées devront permettre :

- Le respect des rythmes de l'enfant et son épanouissement individuel : autonomie, socialisation et responsabilisation
- L'éveil et la découverte
- L'apprentissage à la vie citoyenne
- La sensibilisation aux enjeux du développement durable et à l'environnement
- L'accès aux pratiques sportives et culturelles
- Le vivre ensemble
- Les multimédias
- L'implication des familles

## Fonctionnement des TAP - Lundi, Mardi, Jeudi : 15h45 - 16h45

- Les TAP ne sont pas obligatoires. Vous pouvez récupérer votre enfant à la fin des heures d'enseignement obligatoires.
- Il faut s'inscrire aux TAP même si ces temps sont gratuits.
- Un enfant peut être inscrit que sur un soir de TAP (le lundi par exemple).
- Les enfants inscrits aux TAP seront pris en charge à 15h45. Ils devront être présents durant la totalité du cycle. Les activités se dérouleront soit au sein de l'école, soit dans le locaux de l'APS, soit dans l'ancienne salle de l'APS attenante à la Mairie.
- AVL met en œuvre les différents cycles d'activités pour chaque tranche d'âges. L'encadrement de toutes les activités proposées sera soumis au respect des réglementations en vigueur, notamment pour les qualifications requises et les taux d'encadrement.
- A la fin des activités, les enfants peuvent être récupérés à 16h45. Ceux qui fréquentent l'APS seront pris en charge directement.
- Le vendredi, l'APS débute à 15h45 jusqu'à 17h30. Une garderie est mise en place de 17h30 à 18h30.
- Chaque famille, chaque enfant seront consultés pour évaluer le dispositif et les activités mises en place.



## Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

- L'équipe enseignante proposera des activités pédagogiques complémentaires le jeudi pendant le créneau du TAP.
- Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.
- Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.
- Les enseignants peuvent aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.
- Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.
- Durant les APC, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants.



## Les cycles d'activités

|   | Maternelles (PS - MS) |                 |           | GS - CP         |        |           |
|---|-----------------------|-----------------|-----------|-----------------|--------|-----------|
|   | Lundi                 | Mardi           | Jeudi     | Lundi           | Mardi  | Jeudi     |
| <b>Cycle 1</b> : Septembre - Vacances de Toussaint        | Eveil aux sports      | Cuisine         | A définir | Cirque          | Sports | Chant     |
| <b>Cycle 2</b> : Toussaint - Noël                         | Eveil aux sports      | Citoyenneté     | A définir | Arts Plastiques | sports | Théâtre   |
| <b>Cycle 3</b> : Janvier - Vacances d'Hiver               | Eveil aux sports      | Environnement   | A définir | A définir       | Sports | A définir |
| <b>Cycle 4</b> : Vacances d'Hiver - Vacances de Printemps | Eveil aux sports      | Jardin          | Cuisine   | Environnement   | Sports | A définir |
| <b>Cycle 5</b> : Vacances de Printemps - Vacances d'été   | Eveil aux sports      | Arts Plastiques | A définir | A définir       | Sports | Danse     |

  

|   | CE1 - CE2       |                 |        | CM1 - CM2 |                |           |
|---|-----------------|-----------------|--------|-----------|----------------|-----------|
|   | Lundi           | Mardi           | Jeudi  | Lundi     | Mardi          | Jeudi     |
| <b>Cycle 1</b> : Septembre - Vacances de Toussaint        | Environnement   | Théâtre         | Sports | Sports    | Arts Plastique | A définir |
| <b>Cycle 2</b> : Toussaint - Noël                         | Musiques        | Environnement   | Sports | Sports    | Théâtre        | A définir |
| <b>Cycle 3</b> : Janvier - Vacances d'Hiver               | Arts Plastiques | Cuisine         | Sports | Sports    | Citoyenneté    | Cuisine   |
| <b>Cycle 4</b> : Vacances d'Hiver - Vacances de Printemps | Cirque          | Arts Plastiques | Sports | Sports    | Cuisine        | Théâtre   |
| <b>Cycle 5</b> : Vacances de Printemps - Vacances d'été   | Environnement   | Danse           | Sports | Sports    | A définir      | Nature    |

## Inscriptions

- Une fiche d'inscription aux TAP vous sera remise à chaque période afin que vous puissiez inscrire ou non votre enfant sur les activités proposées.
- Documents à fournir à la rentrée :
  - Photocopie de l'attestation de sécurité sociale de la personne qui couvre l'enfant.
  - Photocopie de votre carte d'allocataire CAF de la Gironde pour les allocataires (ou MSA).
  - Dernier avis d'imposition.
  - Photocopie des pages vaccination du carnet de santé.
  - Attestation d'assurance.



## Présentation du dispositif Réunion d'information le Jeudi 21 Août à 20h30 à la salle des fêtes



39, Grand Rue  
33490 Le Pian sur Garonne  
Tel : 05.56.76.42.42  
Fax : 05.56.76.46.77

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures
- le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

*Madame, Monsieur*

*La mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires a des conséquences importantes sur l'organisation familiale de chacun. Sachez que nous en sommes tous très conscients et que nous mettrons tout en œuvre pour apporter les meilleurs services. Nous ne pourrions peut être pas satisfaire toutes vos attentes. Néanmoins, nous en appelons aux principes de solidarité et d'entraide mutuelle pour que notre projet mette les enfants au cœur du dispositif.*

*Nous vous invitons à nous faire part de vos difficultés éventuelles d'organisation ou de disponibilité pour cette nouvelle année scolaire.*

### L'équipe de Rédaction

*Directeur de la Publication* : Alain Bellard

*Equipe de rédaction (Commission Communication - Commission Ecole)* : Alain Bellard, Thierry Lorriot, Alain Mallié, Amaël Garcia, Maud Crépeau, Stéphanie Roussillon, Nicole Baillon, Fabrice Daulon.

*Rédacteur en Chef* : Thierry Lorriot, en charge de la commission Communication.

*Création informatique* : Thierry Lorriot.

Pour nous contacter, nous envoyer des informations ou des commentaires, écrivez nous :

**piansg2014@gmail.com**